

Cuba renouvelle la gratuité des importations de denrées alimentaires, d'articles de toilette et de médicaments



La Havane, 29 janvier (RHC) Le Journal Officiel de la République de Cuba, dans sa version extraordinaire n°2, a signalé mercredi que l'importation non commerciale et non imposable de denrées alimentaires, de médicaments et de matériel médical par les passagers en tant que bagages non accompagnés a été prolongée jusqu'au 30 avril 2025.

Dans le texte, l'importation est autorisée jusqu'à une limite de 500 dollars américains (USD) de la valeur ou du poids équivalent, jusqu'à 50 kilogrammes (kg), dans le rapport valeur/poids établi par les douanes

générales de la République.

Le document précise que la limite de la valeur en douane pour les importations non commerciales effectuées par des personnes physiques par le biais d'expéditions peut être augmentée de 200 à 500 USD.

Le Journal officiel ajoute que l'exonération des droits de douane est maintenue pour les premiers 30 USD de la valeur ou le poids équivalent de trois kilogrammes de l'envoi, ainsi que l'application du taux tarifaire de 30 pour cent (%) au-delà.

Elle précise que les importations par des personnes physiques sont autorisées sous forme d'envois aériens, maritimes et postaux, dans la limite de 200 USD ou d'un poids équivalent jusqu'à 20 kg, selon le rapport poids/valeur établi par les douanes.

Les avantages prévus par cette résolution s'appliquent à condition que les articles classés comme nourriture, articles de toilette, médicaments et fournitures médicales qui font partie des bagages du passager soient présentés dans des paquets séparés du reste des produits (Source : ACN).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/375383-cuba-renouvelle-la-gratuite-des-importations-de-denrees-alimentaires-darticles-de-toilette-et-de-medicaments>



Radio Habana Cuba